

Délibération du Bureau Syndical

Séance ordinaire du 10 février 2025

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 7 sur lesquels il y avait 4 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
RASCLE Jean-François	Cuzieu

N°25-02-05

Objet de la délibération :

COMMUNE DE SAINT ANDRE
LE PUY – TRAVAUX DE
REPLACEMENT DU RESEAU
D'EAU POTABLE, ET LA
CREATION D'UN RESEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

D'EAUX USEES STRICT EN

042-244200861-20250210-BS25-02-05-DE

LIEU ET PLACE D'UN RESEAU

Accusé certifié exécutoire

UNITAIRE - LOTISSEMENT

Reception par le préfet : 17/02/2025

Publié sur le site internet du SIVAP

LES EMERAUDES

Pour l'autorité compétente par délégation

ORISATION DE

GNATURE DU MARCHÉ DE

MAITRISE D'ŒUVRE PROPOSE

PAR LA SOCIETE SED

Absent(e) excusé(e)

ACHARD Jean
PERCET Serge
OULION Emmanuel

Secrétaire élu (e) pour la session

LICTEVOUT François-Xavier

DELIBERATION NOTIFIEE A :

- Sous-Préfecture
- Trésorerie de Saint-Galmier
- SED
- Commune de Saint André le Puy

OBJET : COMMUNE DE SAINT ANDRE LE PUY – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE, ET LA CREATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES STRICT EN LIEU ET PLACE D'UN RESEAU UNITAIRE - LOTISSEMENT LES EMERAUDES AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE PROPOSE PAR LA SOCIETE SED

Monsieur le Président explique que les travaux consisteront à remplacer les conduites d'eaux usées et d'eau potable en perspective d'une mise en séparatif complète et renouveler le réseau d'eau potable.

L'enveloppe globale pour les travaux cités ci-dessus est estimée à 90 000 € HT.

Il est présenté, aux élus du Bureau Syndical, l'offre du Bureau d'étude SED, pour approbation. Le montant de la phase de conception du projet s'élève à 2 880 € HT.

Dans l'éventuelle réalisation des travaux, le forfait de rémunération étant de 4.70 %, le montant provisoire de rémunération s'élèverait à 4 230 € HT, missions complémentaires incluses.

Oùï et délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical :

- ☼ Acceptent le lancement de la phase de conception auprès du bureau d'étude SED pour un montant de 2 880 € HT, tel qu'annexé,
- ☼ Précisent que la phase de réalisation des travaux ne sera réalisée qu'après approbation de l'assemblée délibérante et après la présentation finale de l'étude
- ☼ Disent que des crédits sont prévus aux budgets eau,
- ☼ Autorisent M. le Président à signer le marché pour la phase de conception, tel qu'annexé.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A MONTROND LES BAINS, LE 14 FEVRIER 2025
Le Président,
Jacques LAFFONT.



Le Secrétaire de Séance,
Jean-François RASCLE